

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Voici le tableau:

B—Programme fédéral-provincial

(1) Programme de routes d'accès aux forêts:

Province	Dépenses totales (Estimation) \$	Participation fédérale (Estimation) \$	Nombre d'employés (janvier 1959)
Colombie-Britannique	1,220,000	610,000	170
Alberta	250,000	125,000	163
Saskatchewan	400,000	200,000	153
Manitoba	992,400	283,200	269
Ontario	3,000,000	1,500,000	545
Nouveau-Brunswick	20,000	10,000	50
Nouvelle-Écosse	86,344	43,172	15
Terre-Neuve	125,000	62,500	1
	6,093,744	2,833,372	1,366

(Le total de la participation fédérale au programme de l'hiver dernier s'est élevé à \$1,689,736.)

(2) Programme des zones de campement et de pique-niques:

Province	Dépenses totales (Estimation) \$	Participation fédérale (Estimation) \$	Nombre d'employés (janvier 1959)
Colombie-Britannique	500,000	250,000	45
Alberta	500,000	250,000	38
Saskatchewan	300,000	150,000	97
Manitoba	183,000	91,000	156
Ontario	1,645,000	822,000	697
Nouveau-Brunswick	50,000	25,000	6
Nouvelle-Écosse	161,643	78,122	62
Terre-Neuve	130,000	65,000	—
	3,469,643	1,731,122	1,101

(Le total de la participation fédérale au programme de l'hiver dernier s'est élevé à \$1,312,257.)

NOTA:

(1) Les chiffres susmentionnés sur l'embauche s'élèveront vraisemblablement à mesure que les programmes provinciaux s'affermiront.

(2) Les fonds requis pour le programme des zones de campement et de pique-niques jusqu'au 31 mars sont déjà votés par le Parlement.

(3) Outre les programmes de travaux d'hiver susmentionnés, le programme transcanadien des zones de campement prenait corps en janvier et em-

ployait 21 hommes. De plus, le programme des routes d'accès aux ressources employait 688 hommes.

(4) Les programmes fédéraux et les programmes fédéraux-provinciaux exécutés directement ou indirectement par le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales ont, dans leur ensemble, procuré du travail à 5,846 hommes, en janvier.

M. Fisher: Monsieur le président, en novembre l'an dernier, j'ai lu une nouvelle où l'on disait que ce programme avait échoué partiellement pour ce qui est de l'aménagement d'une route allant de Pickel Crow à Winisk. Selon cette nouvelle, trois ministres du cabinet provincial auraient parcouru cette région pour déterminer s'il était pratique d'y construire une route, et après avoir fait l'inventaire des originaux, du muskeg et des épinettes rabougries, ils ont opté pour la négative. La nouvelle ajoutait que les ministres ont refusé de consentir à l'aménagement de cette route. Le ministre peut-il me dire si cette route qu'on se proposait de construire entre Pickel Crow et Winisk se rattachait au programme de routes d'accès aux forêts, ou au programme de routes d'accès aux ressources naturelles? Si elle ne se rattachait pas au programme de routes d'accès

aux forêts, j'aimerais savoir pourquoi on l'a classée ainsi.

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): L'honorable député me met dans une situation assez embarrassante. Que je réponde à sa question dans un sens ou dans l'autre, je révélerai du même coup si cette route se rattache au programme de routes d'accès aux ressources. Tout ce que je puis dire, c'est que la province d'Ontario a étudié chaque proposition avec le plus grand soin. On a étudié, bien entendu, les projets de certaines routes d'accès au nord, et je crois que celle dont a parlé l'honorable député en était. Pour ce qui est du terminus du nord, je ne suis pas certain. Le gouvernement de l'Ontario nous a soumis ses propositions et nous les avons étudiées. Je sais qu'on mettra en œuvre un excellent programme en Ontario, mais la province étudie très soigneusement chacune des propositions avant de nous les soumettre.

[M. le président suppléant.]